VILLAGE DE



République Française Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière 01130 Belleydoux

Tel: 04.74.76.49.32 Mail: mairie@belleydoux.fr

> Site web : www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents: 8

Absents excusés: 2

OBJET:

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 25 octobre 2023

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 25 octobre 2023

<u>Présents</u>: Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Sandrine FOUCHER, Lucien MAIRE, Maryline MATHIEU-ZAKI, Frédéric PANSARD, Sandrine PONCET

Absents excusés : Julie FISCHER,

Christophe MATHIEU (procuration)

Secrétaire: Frédéric PANSARD

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 27/09/2023.

1. Délibérations:

a. Le Conseil délibère pour renouveler la convention de déneigement des voies privées

Une convention de déneigement a été prise par délibération lors du conseil municipal du 07 décembre 2022 instaurant une participation financière forfaitaire de 65 € pour la durée de la saison hivernale.

Les membres du Conseil décident de renouveler la convention de déneigement des voies privées aux mêmes conditions tarifaires mais en mentionnant une date butoire pour le dépôt de toute demande. Cette date est fixée au 30 novembre pour chaque période hivernale.

Aucune demande ne pourra être prise en compte après cette date.

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

b. Le Conseil délibère sur la convention d'intervention des services techniques : tarifs et conditions pour les espaces verts et le déneigement sur les terrains attenants au bâtiment situé 112 route de la Fauconnière

Une délibération a été prise lors du conseil municipal du 26/08/2020 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune de Belleydoux et la SEMCODA, propriétaire du bâtiment situé 112 route de la Fauconnière, pour l'intervention des services techniques autour du bâtiment concernant l'entretien des espaces verts pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'établissement d'une nouvelle délibération est donc nécessaire afin de pouvoir facturer à la SEMCODA les interventions des services techniques concernant l'entretien des espaces verts et du déneigement sur les terrains attenants au bâtiment situé 112 route de la Fauconnière pour les années à venir.

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

c. Le Conseil délibère pour demander une subvention au SDIS de l'Ain pour le CPINI communal

Monsieur le Maire rappelle l'importance pour la commune, de l'implication d'un certain nombre de bénévoles dans le service aux autres au sein du Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI). Le CPINI se retourne donc naturellement vers la commune pour financer l'achat de matériel et d'habillement.

Monsieur le Maire rappelle que le SDIS de l'Ain peut participer à l'achat de matériel. Une délibération est nécessaire pour effectuer cette demande de subvention auprès de cet organisme.

Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 0

2. Demandes d'urbanisme

- DP00103523H0013 déposée par Madame LORA RONCO
- DIA00103523H0001
- DIA00103523H0002

3. Divers

a) Point sur les 6 permanences France services en mairie

Début des permanences, le 28 février 2023.

Sur les 6 permanences, 8 demandes ont été effectuées :

 4 demandes sur les retraites (infos relevée de carrière, estimation retraite, pension de réversion...)

VI LLAGE DE



République Française Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière 01130 Belleydoux

Tel: 04.74.76.49.32 Mail: mairle@belleydoux.fr

Site web : www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers: 10

Présents: 8

Absents excusés: 2

OBJET:

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 25 octobre 2023

- 2 demandes sur de l'inclusion numérique (mail...)
- 1 demande d'acte de naissance
- 1 demande sur l'ANTS : carte d'identité (infos...)

De nouveaux ateliers sont à venir, les 10 novembre, 8 décembre et 12 janvier 2024 de 14h à 16h dans une salle située en mairie. Ils sont ouverts à tous

10/11/23: Les astuces pour faciliter les démarches administratives

08/12/23 : Projet de rénovation avec la maison de l'habitat

12/01/24: Préparer votre retraite avec le CLIC

b) Avis sur la participation à la mutuelle des agents au 01/01/2024 pour les collectivités territoriales

Cette participation sera obligatoire à compter du 01/01/2026 et est facultative à compter du 01/01/2024.

Les membres de conseil sont favorables pour anticiper le versement d'une participation dès le 01/01/2024.

c) Avis sur la participation à la prévoyance des agents au 01/01/2024 pour les collectivités territoriales

Cette participation sera obligatoire à compter du 01/01/2025 et est facultative à compter du 01/01/2024.

Les membres de conseil sont favorables pour anticiper le versement d'une participation dès le 01/01/2024.

Une réunion de travail a été programmée ; elle définira les conditions de participation de la commune.

d) Traversée du village

Afin de respecter la réglementation concernant la signalisation routière en agglomération, des panneaux indicatifs seront installés sur la RD 33 traversant le village.

e) Repas de Noël

Traditionnellement, la commune propose aux personnes de 70 ans et plus la possibilité de participer à un repas ou de bénéficier d'un colis en fin d'année.

Les personnes désireuses de bénéficier de ces propositions sont priées de se faire connaître en mairie avant le 14 novembre 2023.

Le repas proposé sera un repas au restaurant « La Piva » le 9 décembre 2023. Le colis sera distribué le même jour.

f) Accessibilité de la mairie

La Direction Départementale des Territoires ayant rappelé les règles obligatoires de mise en conformité des bâtiments publics en matière d'accessibilité ; une visite de ce service a eu lieu le 16 octobre.

Les démarches de mise en conformité doivent se poursuivre

g) Vœux 2023

La cérémonie des vœux 2024 aura lieu le vendredi 19 janvier 2024 en mairie.

h) Travaux routes communales.

La commission routes a validé les travaux à prévoir pour l'entretien de la voirie. Ces travaux seront programmés au printemps prochain.

6. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 29 novembre 2023 à 19h45.

Fin de la séance à 22h00

Fait à Belleydoux, le 6 novembre 2023

Le Maire, Pascal COURTOIS





Le Maire

M. Pascal COURTOIS